

Forum préparatoire : Pouvoir et séparation des pouvoirs dans l'Église

Document de travail (traduction rapide)

A. Notre but : Résoudre les anciens blocs – rassembler de nouvelles forces

L'Église catholique traverse une crise profonde. Elle ne peut remplir sa mission que si elle fait face à la crise et travaille sérieusement à trouver une solution. La crise n'a pas été transmise de l'extérieur à l'Église, mais elle a pris naissance dans l'Église elle-même. Elle résulte de fortes tensions entre la doctrine et la pratique de l'Église, mais aussi entre la manière dont le pouvoir est exercé dans l'Église et les normes d'une société dans un État de droit démocratique, dont de nombreux catholiques s'attendent aussi à ce qu'il soit tenu compte dans leur Église.

Dans le scandale des abus, la crise est devenue extrêmement aiguë. L'étude du MHG [projet ayant réuni les 27 diocèses allemands pour rechercher les causes des abus sur mineurs, achevé en septembre 2018. NDT] a montré que les violences sexuelles commises par des religieux contre des enfants et des jeunes, l'abus de pouvoir sacré, le camouflage d'actions et la protection des auteurs de violences ont des causes systémiques. D'autres problèmes, tels que les abus spirituels ou la violence à l'égard des femmes, n'ont jusqu'à présent guère été abordés. Il est d'autant plus important d'avoir une réflexion critique sur les conditions de l'abus de pouvoir ainsi que sur les approches, les processus et les structures d'un renouvellement durable.

Ce renouveau doit s'accompagner d'une réflexion humble et pleine d'espérance sur ce qui fait que l'Église est l'Église. Elle se voit confier l'Évangile, la Parole de Dieu, qui reconforte et libère. Dans l'Église, les pauvres sont à la première place, parce que c'est en eux que Jésus lui-même rencontre le Christ (Mt 25, 31-46). Dans l'Église, le culte est célébré : partout dans le monde, dans toutes les langues maternelles du monde. Dans l'Église, les sacrements sont administrés et reçus comme des signes visibles qui représentent le salut de Dieu.

Nous voulons que l'Église redevienne reconnaissable comme le lieu où les gens trouvent une relation personnelle avec Jésus-Christ et font l'expérience de la puissance de guérison de Dieu dans les sacrements. Nous voulons que l'Église utilise à nouveau toutes ses forces pour travailler pour la justice, la paix et l'intégrité de la création. Nous voulons être une organisation dont les structures sont façonnées et remplies de vie par l'action de l'Esprit Saint.

Le renouveau de l'Église, au-delà et en lien avec l'acceptation des abus, exige un examen des problèmes fondamentaux qui affectent la forme de l'Église dans le monde actuel. Comment peut-elle proclamer de façon crédible la Parole de Dieu alors qu'elle semble creuse à beaucoup de gens parce que, telle qu'elle est proclamée, elle ne leur dit rien, et que les gens qui la proclament ne sont pas crédibles ? Comment peut-elle poser les signes du salut pour qu'ils n'agissent pas de manière hypocrite, mais qu'ils atteignent les gens d'aujourd'hui ? Comment peut-elle dire de façon convaincante que dans sa liturgie, dans sa proclamation et dans son service, elle ne se préoccupe pas d'elle-même, ni du maintien du pouvoir de l'institution, ni de l'importance des représentants religieux, mais de Dieu et du peuple ?

Une réponse convaincante comporte de nombreux aspects. Au centre du problème se trouve la manière dont le pouvoir est compris, justifié et exercé dans l'Église. Une théologie de l'Église, une spiritualité de l'obéissance et une pratique du ministère se sont développées qui lient unilatéralement ce pouvoir à la consécration et le déclarent sacro-saint d'une manière qui le protège de la critique, le découple du contrôle et le sépare du partage. Par cette action et cette pensée, non seulement la porte a été ouverte aux abus, mais les principes de la théologie

catholique ont aussi été déformés et appliqués unilatéralement, ce que le Concile Vatican II a ouvert pour le présent. Du fait de l'unification du ministère ordonné, la vocation, la dignité, les droits et les responsabilités de chaque croyant de l'Église catholique ne sont pas suffisamment pris en compte ; l'accès aux ministères et offices ecclésiastiques est réglementé de manière restrictive, sans que l'évangélisation soit suffisamment prise en compte comme critère décisif.

Les questions soulevées par l'abus de pouvoir dans l'Église catholique et par un réexamen de sa mission appellent une réponse claire. La participation de tous les membres du peuple de Dieu et la séparation des pouvoirs, qui devient contraignante, est une clé pour donner vie à la participation commune de tous les fidèles à la mission de l'Église. Selon le Nouveau Testament, il est clair que personne dans l'Église n'a seul le pouvoir ; tous les croyants ont des droits et des devoirs ; ils sont responsables les uns des autres ; ils découvrent leurs forces et leurs faiblesses ; ils communiquent et coopèrent les uns avec les autres à égalité ; ils se contrôlent et se corrigent mutuellement. La pensée du statut ecclésial ne joue aucun rôle dans le Nouveau Testament.

Cette approche doit être adoptée aujourd'hui et poursuivie. C'est pourquoi les questions doivent être posées en toute transparence : Comment le pouvoir peut-il être compris et exercé dans l'Église, comment peut-il être organisé, limité et contrôlé ? Comment peut-il être théologiquement justifié ? Quelles conditions-cadres et quelles structures favorisent l'abus de pouvoir ? Quelles conditions-cadres et quelles structures sont nécessaires pour lutter contre cet abus de pouvoir, pour le découvrir plus rapidement et pour le poursuivre efficacement ? De quelle aide extérieure a-t-on besoin pour promouvoir le renouveau intérieur ?

Il n'est pas possible de donner ici une réponse complète. Le pouvoir existe sous de nombreuses formes. Il joue un rôle à la fois dans la célébration des sacrements et dans le contexte des tâches de direction de l'Église et de la communauté, de jurisprudence, d'administration, de service, de catéchèse et de liturgie. La participation de tous les croyants, par le baptême et la confirmation, au triple ministère du Christ Roi, Prêtre et Prophète (*Lumen Gentium* 31) est fondamentale pour la compréhension, la différenciation et le partage de ce pouvoir. Selon l'apôtre Paul, tous les membres de l'Église ont reçu un seul et même Esprit qui, de bien des manières, leur permet d'œuvrer pour la croissance de l'Église (1 Co 12, 1-12). De là sont conçus, dans la théologie catholique, les ministères et les offices de l'Église, y compris l'ordination. La présidence de la célébration eucharistique et la promesse de réconciliation sont liées à l'ordination sacerdotale. Seul l'évêque peut ordonner des diacres et des prêtres. L'objectif est de fortifier tout le peuple de Dieu.

Par conséquent, les questions décisives sont les suivantes : Comment la participation commune de tous les fidèles à la prise, à l'exercice, à la responsabilité et au contrôle du pouvoir peut-elle être mieux conçue, rendue concrète et structurellement assurée ? Comment le ministère et la consécration sont-ils liés et comment les distinguer ? Comment partager le pouvoir de direction dans la liturgie, la doctrine et le service de manière à prévenir les abus, à résoudre les blocages, à utiliser les ressources et à regrouper les forces ?

Dans sa lettre du 29 juin 2019, le Pape François a exhorté et encouragé le « peuple de Dieu pèlerin en Allemagne » à façonner la voie synodale comme processus spirituel. La tâche décisive est l'évangélisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La Voie synodale doit rester en lien avec toute l'Église et développer une grande sensibilité à la situation, au besoin de renouvellement et aux possibilités de renouvellement sur le terrain. Le pape François a mis en garde contre le fait de ne poser que des questions d'organisation ; il a recommandé d'impliquer la base et de chercher ensemble la bonne voie.

L'évangélisation est le point culminant de notre processus de renouveau. Rien n'obscurcit plus la mission de l'Église que l'abus de pouvoir. Les questions de pouvoir, de participation et de séparation des pouvoirs doivent donc être débattues et décidées ouvertement, avec sagesse et courage, afin que l'Évangile puisse à nouveau déterminer plus fortement notre vie. Les structures et les rapports de force dans l'Église doivent être examinés et corrigés sur la base de l'Évangile. Nous voulons comprendre et exercer le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église afin de redécouvrir et d'appliquer le pouvoir rayonnant de l'Évangile. L'annonce de l'Évangile et la célébration de la foi ne seront crédibles et missionnaires que si les conditions internes de l'Église – tant humaines qu'organisationnelles – correspondent de manière reconnaissable à l'Évangile de Jésus Christ.

Nous voulons tirer les leçons du scandale des abus. Nous voulons nous orienter à nouveau vers les Saintes Écritures. Nous voulons ressentir à nouveau le long souffle de la tradition vivante, qui n'est pas figée, mais qui continue à s'écrire à l'époque où nous vivons. Nous voulons reprendre les impulsions du Concile Vatican II d'*aggiornamento* et les utiliser pour le XXI^e siècle. Nous comptons sur l'instinct du peuple de Dieu pour trouver le chemin de la foi dans la liberté. Nous utilisons les possibilités de la théologie pour penser l'Église différemment. Nous sommes attentifs aux signes des temps pour découvrir en dialogue avec les hommes d'aujourd'hui, les traces de Dieu dans le monde et les suivre dans l'Église.

En ce sens, nous suivons la voie synodale. Nous rappelons les impulsions de réforme du Synode de Wurtzbourg en République fédérale d'Allemagne (1971-75) et du Synode pastoral de l'Église catholique en RDA (1973-75), ainsi que le processus de discussion qui a suivi "*In Faith Today*" (2011-2015). Nous profitons des nombreux synodes et forums diocésains qui ont eu lieu avec une grande participation des fidèles. Mais nous constatons aussi que des impulsions importantes n'ont pas été reçues ou n'ont été que partiellement poursuivies. Cela a causé de nombreuses frustrations et accru de nombreuses difficultés. Entre-temps, de nombreux défis et problèmes nouveaux sont apparus. Il est important non seulement de discuter de la question de la "séparation du pouvoir et de l'autorité" dans l'Église catholique, mais aussi de prendre des décisions qui sont contraignantes. C'est une grande opportunité et une grande tâche que d'ancrer la responsabilité de façonner la vie de l'Église – dans la liturgie, dans le martyre, dans le service et dans la direction – dans toute l'étendue du Peuple de Dieu : ils doivent surmonter les divisions existantes et ne doivent pas en produire de nouvelles. Ils doivent unir l'Église. Ils ne doivent pas les contraindre, mais les conduire dans l'immensité que Dieu leur ouvre. Avec des décisions sages et courageuses, nous avons une grande opportunité de mettre fin à l'aliénation rampante et de tirer de nouvelles forces.

Nous ne voulons pas d'une Église nouvelle, mais d'une Église renouvelée. Nous voulons vivre et penser la foi différemment qu'avant la césure imposée par l'acceptation de l'abus. Nous voulons initier et soutenir l'autocritique authentique de l'Église dans l'esprit de l'Évangile, en cherchant des approches, des processus et des structures de renouveau profond dans une participation authentique et une responsabilité partagée. Ils créent les conditions pour de nouvelles motivations et de nouvelles initiatives dans l'annonce de l'Évangile.

La Voie synodale peut et doit être un succès. Beaucoup craignent de nouvelles déceptions si l'on ne s'attaque pas aux fers à repasser et si l'on ne fait que des corrections cosmétiques. Cela ne doit pas se produire. Des réformes durables sont possibles dans le domaine du "pouvoir, de la participation et de la séparation des pouvoirs", dans le cadre des compétences de l'Assemblée synodale, de la Conférence épiscopale et des diocèses. Nous sommes profondément convaincus qu'il nous faut, en tant qu'Église dans ce monde, témoigner ensemble de l'espérance de la réconciliation et travailler véritablement pour les faibles et les opprimés, pour la vie et la paix, ce que nous ne pouvons faire de manière crédible que si nous nous renouvelons fondamentalement. Nous devons saisir cette occasion. Il est grand temps.

B. La situation : Une crise existentielle

L'Église catholique est en crise existentielle. Cela se reflète dans des phénomènes très différents. Nous réagissons à l'implosion rampante de l'Église populaire par des démissions, des baptêmes manqués, des offres insuffisantes, une participation décroissante à la vie de l'Église et un nombre toujours décroissant de candidats au sacerdoce et à l'ordination sacerdotale. Il y a aussi une frustration croissante dans les communautés : Beaucoup de ceux qui ont été particulièrement actifs jusqu'à présent soit se détournent, soit manifestent leur mécontentement et appellent au changement dans des actions de protestation en mouvement, comme la grève des catholiques actifs dans le mouvement Maria 2.0. Il y a encore beaucoup de personnes et de groupes qui sont fortement impliqués : pour leur paroisse, pour leur association ou leur fédération. Mais bien trop souvent, ils marchent devant les murs ; bien trop souvent, ils ne sont pas valorisés et considérés comme des acteurs égaux ; bien trop souvent, ils constatent qu'ils n'ont pas vraiment l'occasion de s'exprimer et de participer. La crise se traduit aussi par une perte dramatique de crédibilité de l'Église aux yeux du public lorsqu'elle apparaît comme un acteur dans les conflits sociaux.

La crise a été déclenchée et intensifiée par l'exposition des abus sexuels d'enfants et de jeunes par des membres du clergé et la dissimulation systématique de ces crimes par les responsables de l'Église. Pour ceux qui protégeaient les auteurs, la préservation de l'apparence du caractère sacré de l'institution était plus importante que la protection et la justice pour les victimes. Mais la promesse du salut ne peut être basée sur un tel mensonge au sujet d'un crime.

La vie et la parole, la foi et la proclamation s'effondrent aussi dans d'autres domaines : dans la morale sexuelle, dans la gestion de l'argent, dans un clergé parfois retiré, dans le désavantage structurel des femmes, dans la faible participation des laïcs à la mission de l'Église. La contradiction dans ces domaines entre l'action de l'Église et le message qui lui est donné constitue le cœur de la crise. L'Église elle-même croit-elle encore ce qu'elle prêche avec l'Évangile de l'espérance pour la réconciliation, l'amour et le salut ? Toute institution est en grave crise de légitimité si elle ne répond pas à ses propres exigences normatives ; la crise menace son existence si aucune conséquence n'en est tirée.

L'exigence d'une analyse critique de la gestion du pouvoir et d'une réforme institutionnelle fondamentale n'est pas seulement une critique extérieure. Elle doit aller jusqu'au cœur. Elle concerne la compréhension théologique et le contenu spirituel ainsi que le lieu théologique et le traitement pratique. La critique vise à une compréhension large de l'Église en Allemagne, qui se caractérise par l'accusation du ministère ordonné comme "puissance sacrée" (*sacra potestas*), intégrée dans une hiérarchie dans laquelle les fidèles sont considérés unilatéralement par les prêtres comme dépendant. Mais cet ordre institutionnel doit moins à une nécessité catholique qu'à une attitude antimoderne. Il ne s'agit nullement de l'expression d'une tradition séculaire et éprouvée, mais d'une nouvelle invention qui s'étend sur de longues périodes après le siècle des Lumières. L'accumulation des pouvoirs sacramentel, législatif, exécutif, administratif et juridique n'est qu'un développement du XIXe siècle.

Aujourd'hui, il n'est tout simplement plus possible de rendre plausible que l'Église, dans sa structure, laisse de côté des éléments décisifs de ce que ses contemporains considèrent comme le critère du bien vivre ensemble : légitimation, justification et contrôle du pouvoir, obligation légale et séparation des pouvoirs, transparence, consultation et participation, tout cela dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Ces exigences normatives, qui sont vécues dans les États constitutionnels démocratiques modernes, correspondent à l'origine aux valeurs chrétiennes. L'Église reconnaît l'indivisibilité des droits humains et les justifie même théologiquement et de manière sotériologique. Elle doit clarifier ce que cela signifie pour sa propre forme institutionnelle. La revendication universelle de l'Église à la liberté et à l'égalité

ne peut être affirmée sans contradiction lorsqu'elle rebondit sur les murs institutionnels de l'Église.

Depuis le XIXe siècle, l'Église catholique est fortement organisée sur le modèle d'une monarchie. Les formes de séparation des pouvoirs, les procédures de contrôle, la transparence et la justification sont au mieux rudimentaires. Dans un tel système, le risque d'abus de pouvoir augmente. Le pouvoir de la direction est concentré sur les détenteurs d'ordinations auxquelles seuls les hommes ont accès et qui, dans l'Église catholique romaine - à l'exception des Églises catholiques unies - doivent se déclarer prêts à vivre célibataires. Dans ce système, les laïcs sont souvent obligés d'obéir d'un seul côté. Le sens de la foi (*sensus fidei fidelium*) du peuple de Dieu joue un rôle théorique dans la recherche de la mise à jour du message chrétien, qu'il faut rechercher encore et encore, mais à peine dans la pratique, puisqu'il n'existe pas de procédures adéquates sur la manière dont il peut devenir valide. Dans la pratique, de nombreuses dispositions de l'enseignement et du droit ecclésiastique continuent de tomber dans le vide parce qu'elles ne sont pas acceptées et suivies par les fidèles ; l'autorité et la crédibilité de l'autorité enseignante ecclésiastique en souffrent énormément.

Pour sortir de la crise, nous avons aussi besoin d'une forme institutionnelle renouvelée de l'Église catholique. Elle a la tâche de correspondre à la conception chrétienne de l'homme et donc de refléter les principes normatifs de liberté et d'égalité ; elle se doit d'être organisée dans la direction de l'Église à la hauteur des possibilités institutionnelles de l'époque et d'utiliser les ressources ecclésiologiques des Écritures et de la Tradition sans parti pris unique.

C. Lieu ecclésiologique : Repenser le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église

Le renouveau auquel l'Église catholique doit se consacrer pour proclamer à nouveau la Parole de Dieu de manière crédible ne peut être épuisé par des mesures organisationnelles. Le renouvellement exige un traitement critique du système d'abus analysé par l'étude MHG, un engagement clair envers sa propre culpabilité et un repentir actif. Le renouveau exige aussi une acceptation décisive des impulsions du Concile Vatican II et une nouvelle orientation vers l'Écriture Sainte. Il en découle clairement la base théologique sur laquelle s'appuient les conséquences claires qui concernent également l'organisation du pouvoir et de la responsabilité. Il est nécessaire de redéfinir la place du ministère (*ordo*) et des ministères (*ministeria*) dans l'Église à partir de la tension entre pouvoir et service, compétence et tâches, participation et ordination.

1. Office et pouvoir : des concepts précaires

La Voie synodale répond à une crise ecclésiale aggravée par le complexe de la maltraitance et ses conséquences, sans y être absorbée. La violence sexualisée par les fonctionnaires et son port du voile sont liés à une forme de sacralisation du pouvoir ecclésiastique qui est absolue à plusieurs égards : D'une part, elle se détache des procédures légales et des mécanismes de contrôle à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église ; d'autre part, elle vise à se légitimer constamment par une vocation à l'autorité sacramentelle sans se classer dans la communauté de l'Église comme son véritable destin. Une sacralisation du pouvoir qui invoque Dieu pour échapper au contrôle du Peuple de Dieu contredit la sainteté de l'Église et conduit au péché.

L'autorité sacramentelle et le pouvoir décisionnel administratif sont étroitement liés, mais ne doivent pas être identifiés. Là où cette distinction fait défaut, il existe un système de pouvoir autonome et non ouvert à la communion des croyants en matière de prise de décision. L'accès au pouvoir dans un tel système est exclusif et lié aux conditions d'admission au ministère ordonné. Les femmes, comme les hommes mariés, sont alors en principe exclues d'une participation égale. En raison du manque de différenciation dans l'Église catholique, des

distinctions en noir et blanc entre clergé et laïcs, entre ordonnés et non-ordonnés, entre ministère et charisme sont apparues. Ces distinctions sont loin de refléter la diversité des compétences et des rôles dans l'Église. Cela montre une conception très précaire du pouvoir.

Dans l'Église catholique, les dispositions différenciées de la relation entre l'autorité sacramentelle et les formes participatives de l'exercice du pouvoir - dans la doctrine et l'annonce, dans la conduite et la formation de la vie ecclésiale, dans la célébration du culte - n'ont pas été suffisamment claires. C'est pourquoi de graves problèmes sont devenus visibles à tous les niveaux de l'Église et se sont enracinés dans les institutions. Dans la direction, le pouvoir de décision ne devrait pas être exercé sans être suffisamment responsable devant les fidèles et partagé avec eux. Aucune souveraineté d'interprétation et de jugement ne peut être affirmée dans la doctrine sans être comparée dialogiquement dans des procédures clarifiées avec la compétence de la théologie et avec le sens de la foi du peuple de Dieu. Le pouvoir sacré ne doit pas être mis en scène dans la liturgie, alors que Dieu seul doit être honoré et la dignité sacerdotale de tout le peuple de Dieu doit être exprimée. Dans la direction, le pouvoir clérical ne doit pas être spiritualisé afin de l'immuniser contre la critique et la demande de limitation, de contrôle et de responsabilité.

Le pouvoir est un abus lorsqu'il est déclaré ministère, mais en l'exerçant sous une forme de domination spirituelle (*sacra potestas*) qui devient absolue. Il semble alors spirituellement dépourvu de pouvoir, mais en réalité, il s'est donné les moyens de s'immuniser contre la critique et le contrôle. Il revendique une autorité divinement accordée, mais ignore le fait qu'il existe une distinction claire entre la puissance de Dieu et son témoignage humain. Lorsque le pouvoir sacralisé est détaché du contexte de l'Église entière, il se produit avec la revendication d'un pouvoir pur. De cette façon, le pouvoir de l'Église est idéalisé, mais aussi idéalisable. Il menace de devenir indépendant si la fonction et la personne se sacralisent mutuellement dans la représentation du Christ comme chef de l'Église (représentation du *Christi capitis*). Ce code lui-même inclut encore la culpabilité des prêtres qui représentent Jésus-Christ, car il s'agit alors du défaut d'individus, mais non d'un échec du système. Le vrai pouvoir législatif, exécutif et judiciaire dans la forme sociale de l'Église est identifié avec le pouvoir idéal de Jésus-Christ. Bien que ce cléricalisme ait trouvé son chemin dans l'Église catholique, il contredit la théologie catholique. Ni le service de *l'ordo*, ni la dignité et l'appel de tout le peuple de Dieu ne sont compris de cette manière.

2. Les ressources du Concile Vatican II pour la redéfinition du pouvoir et du service

En définissant l'Église comme « signe et instrument de l'union la plus intime avec Dieu et de l'unité de toute l'humanité » (*Lumen Gentium* 1, cf. *Lumen Gentium* 48), le Concile Vatican II a fixé des normes auxquelles les structures ecclésiales doivent faire droit. L'Église n'est pas une fin en soi ; ce n'est pas pour elle-même, mais pour Dieu et pour les hommes dans le monde. Toute action de l'Église doit faire ses preuves dans cette vocation ; propager et pratiquer la protection des institutions, l'auto-consolidation, la vaccination à l'extérieur est incompatible avec l'ecclésiologie du Concile.

La vocation et l'autonomisation du peuple de Dieu sont théologiquement fondées sur le baptême. Le *sensus fidelium* possède une qualité théologique fondamentale. Le baptême établit une égalité fondamentale de tous les croyants dans le peuple de Dieu : tous sont frères et sœurs de Jésus Christ (Ga 3, 26-28). Dans l'unité de l'Esprit, il y a une variété de dons qui deviennent des tâches et établissent des responsabilités telles que des droits et des devoirs (cf. 1 Co 12, 3-7). Les structures ecclésiales qui abolissent ou contrecarrent cette égalité fondamentale et cette grande diversité dans leur réalité sociale sont théologiquement illégitimes. Au contraire, toutes les asymétries au sein de l'Église sont assignées et subordonnées à cette égalité : Ils s'en inspirent et servent sa croissance dans la foi.

A travers le complexe de l'abus, cette constellation devient claire dans toute son explosivité. Il est nécessaire de donner une voix à ceux qui se sont vus refuser les droits de vote ecclésiastiques, légaux et aussi théologiquement pertinents en raison de l'organisation du pouvoir. Ce sont d'abord et avant tout les victimes. Ils ont besoin de la voix libre de ceux qui s'adressent ouvertement à la maltraitance dans l'Église et exigent des réformes claires. Le droit de vote n'est pas seulement délégué par les clercs à des "laïcs", mais il est original ; il ne doit pas être sanctionné par le pouvoir enseignant.

Le Concile considère l'Église comme une réalité à la fois divine et humaine (*Lumen Gentium* 8). Ces niveaux sont distingués, mais non séparés, mais reliés les uns aux autres : Le niveau institutionnel, c'est-à-dire la réalité sociale de l'Église, doit donner une place à l'activité de Dieu sans pouvoir s'identifier à lui. Toute sacralisation et fixation de certaines réalités sociales historiques est donc exclue pour des raisons théologiques. Au contraire : pour des raisons théologiques, les structures ecclésiastiques sont responsables, ont besoin de contrôle et sont capables de se développer. Ils doivent être mesurés par la mesure dans laquelle ils donnent de la place à l'œuvre de l'Esprit de Dieu et rendent l'œuvre salvifique de Dieu vivable.

Le Concile Vatican II caractérise l'Église comme le peuple pèlerin de Dieu dans le monde sur le chemin du temps. Tous les croyants y sont unis. « Par la renaissance et l'onction du Saint-Esprit, les baptisés sont ordonnés à un édifice spirituel et à un sacerdoce saint, afin qu'ils puissent offrir des sacrifices spirituels dans toutes les œuvres d'un être humain chrétien et proclamer les actes de puissance de celui qui les a appelés des ténèbres vers sa magnifique lumière (cf. 1 Pierre 2, 4-10) » (*Lumen Gentium* 10). Le "sacerdoce ministériel" (*sacerdotium ministeriale seu hierarchicum*), d'autre part, a une fonction ministérielle. Il renforce et guide le peuple pour que les fidèles accomplissent leur propre mission dans la prière et le témoignage, dans l'offrande eucharistique et dans la charité active (*Lumen Gentium* 10). Le sacerdoce du ministère est "hiérarchique" dans le triple ministère de l'évêque, du prêtre et du diacre, non pas vis-à-vis du Peuple de Dieu, mais en vue de Jésus Christ comme Chef de son Corps. Le fait que le sacerdoce du ministère diffère du sacerdoce commun, le clergé du fidèle « en essence, non en degré » (*Lumen Gentium* 10), relève une asymétrie hiérarchique entre clergé et fidèles. L'autorité sacramentelle inhérente au sacerdoce du ministère, par contre, n'établit aucun superordre social, aucun privilège de statut, aucune réserve de pouvoir. Si cette compréhension d'un superordre qualitatif est cultivée et vécue davantage, elle devient fatale.

La tâche ecclésiologique qui doit être accomplie aujourd'hui consiste à déterminer, tant dans la compréhension du ministère sacramentel que dans la compréhension et la pratique des tâches de direction, la coexistence du sacerdoce commun de tous et du sacerdoce particulier du ministère de telle manière que la communion-structure de l'Église soit clairement exprimée et trouve une forme sociale et juridique qui rende impossible les relations unilatérales de domination et les possibilités de participation qui s'imposent à tous, et qui soient portées par le travail de l'Esprit. Un regard sur la riche tradition de l'Église et sur les grands mouvements de la théologie catholique après le Concile Vatican II montre qu'il existe de fortes possibilités de développement de l'ecclésiologie catholique qui doivent être exploitées de manière décisive.

3. Perspectives du Nouveau Testament sur le pouvoir, l'impuissance et l'abus de pouvoir

Jésus avait du pouvoir. Dans cette puissance que Dieu, le Père, lui a donnée, il a prêché l'évangile aux pauvres (Lc 4,18f ; Esa 61, 1f.). Il a pardonné les péchés (Mc 2, 1-12) et a donné la bénédiction de Dieu. Jésus a utilisé sa puissance comme un service pour les hommes (Mc 10, 45) afin qu'ils puissent se réconcilier avec Dieu et faire la paix entre eux (Marc 9, 50).

Jésus a donné cette puissance de Dieu à ses disciples, hommes et femmes (Mc 3,14s ; 6, 6b-13s ; Lc 10,1-16). Il les a formés à comprendre le mystère du royaume de Dieu (Mc 4, 1-34 parr.). Il les a envoyés pour apporter la paix de Dieu comme lui (Mt 10,12 ; Lc 10,5) et proclamer le royaume de Dieu (Mt 10,7 par. Lc 10,9-11). Sans la puissance que Jésus leur a donnée au nom de Dieu, ils n'auraient rien pu faire. Sans l'appel constant et nouveau et l'autonomisation des nouvelles personnes qui suivent Jésus après Pâques, l'évangile n'aurait pas pu se répandre de génération en génération jusqu'à nos jours dans le monde entier. Dans l'Eglise, cette puissance de Dieu au nom de Jésus doit continuer à être exercée par la puissance de l'Esprit Saint - pour le bien des gens pour qui il est là.

Dans l'interprétation des Évangiles, cependant, ce pouvoir a souvent été uniquement lié au clergé et interprété comme leur privilège. Les deux sont faux. D'une part, tous ceux qui suivent Jésus partagent la mission et la capacité d'annoncer l'Évangile. D'autre part, Jésus ne veut pas forger une élite avec son appel, sa délégation et son pouvoir qui se distingue des autres, mais plutôt créer les conditions pour que tous ceux qui ne le rencontrent pas personnellement, mais ceux qui le suivent, vivent exactement le même pouvoir de libération qu'il exerce lui-même au nom de Dieu.

Même le pouvoir que les disciples de Jésus exercent en raison de leur mission ne peut être compris et exercé correctement que comme un service : « Vous savez que ceux qui sont considérés comme des dirigeants oppriment leurs peuples et que leurs grands utilisent leur pouvoir contre eux. Mais il ne doit pas en être ainsi avec vous, mais celui qui veut être grand avec vous doit être votre serviteur » (Mc 10, 42-43 parr. ; cf. Mc 9, 35 parr.).

Les disciples font aussi l'expérience de l'impuissance. Jésus lui-même vit l'impuissance de la persécution, de la passion et de la mort sur la croix. C'est l'expression de la dévotion dans laquelle il accomplit son service (Mc 10, 45 ; 1 Tim 2, 5-6). Les disciples suivent aussi leur Seigneur dans la souffrance. Mais leur impuissance ne reflète pas seulement la résistance à la Bonne Nouvelle de l'extérieur, elle vient de l'intérieur, elle correspond à leur faiblesse humaine (Mc 14, 38). Elle correspond à la différence entre Jésus, le Sauveur, et eux, qui doivent toujours dépendre de la grâce de Dieu pour le temps de leur vie et qui doivent le confesser honnêtement dans leur annonce de l'Évangile. Ils veulent aider, mais ne peuvent pas (Mc 9, 14-29 parr.). Ils doivent veiller avec Jésus, mais dorment (Mc 14, 32-42 parr.). La pire impuissance n'est pas pour les disciples eux-mêmes, mais pour ceux qui attendent de l'aide des disciples mais qui sont déçus par eux. Leur impuissance montre aux disciples qu'ils n'ont pas eux-mêmes la toute-puissance de Dieu, mais doivent toujours Lui demander sa puissance et sa bonté.

L'inconvénient de l'expérience d'impuissance est la tentation d'abuser du pouvoir. Dès le début, elle est présentée avec des images criantes. Néanmoins, elle a été mal jugée à plusieurs reprises dans l'Église, et même retournée. Les textes ont été tournés de telle sorte que les problèmes ne se situaient pas à l'intérieur, dans l'Eglise elle-même, mais à l'extérieur, dans le « monde du mal ». Mais Jésus avertit ses disciples par les paroles les plus radicales de ne pas abuser de leur pouvoir pour faire tomber les "petits" qui leur sont confiés, parce qu'ils donnent leur confiance à ceux que Jésus a dotés de la puissance de l'Évangile (Mc 9, 42). Il les critique aussi quand ils veulent que d'autres qui travaillent au nom de Jésus sans les suivre interdisent leurs activités (Mc 9, 38-41).

La puissance, l'impuissance et l'abus de pouvoir des disciples de Jésus peuvent être clairement distingués selon les évangiles. Mais il serait illusoire de prétendre qu'il n'y a aucun lien.

L'exercice du pouvoir est nécessaire pour la mission de l'Église, mais ce pouvoir n'est pas une domination sur les autres, mais un service, car son seul but est d'ouvrir la connexion à Dieu aux autres. C'est précisément parce que les espoirs dirigés vers la puissance salvifique au nom

de Jésus sont si grands, qu'il y a aussi une grande tentation d'exploiter cette puissance. Même l'éthique du service peut être idéologisée si elle masque la domination. L'abus de pouvoir n'est pas le destin, mais le péché. Elle consiste à exploiter, au nom de Dieu, la faiblesse, l'espérance et la confiance des autres pour ses propres desseins, à la fois lorsque sa cupidité est satisfaite et lorsqu'il s'agit de cimenter sa dépendance envers autrui. L'abus de pouvoir empoisonne l'Église ; il en fait un lieu d'éclipse.

L'impuissance, d'autre part, fait partie de l'expérience de base du disciple. Si les dangers et les limites de l'exercice du pouvoir ne sont pas perçus, l'impuissance devient un fardeau oppressant. Mais si elle est admise et portée devant Dieu, l'impuissance peut même se manifester, car elle se réfère à celui à qui toute puissance digne de ce nom se doit : « Si je suis faible, je suis fort » (2 Co 12, 10).

La puissance qui appartient à l'Église, parce qu'elle donne forme à l'Évangile de Dieu et accueille dans le service des personnes qui témoignent de leur foi, doit être utilisée comme service ; mettre l'accent sur le service ne doit pas être un moyen de manipulation, mais doit être soutenu par la liberté et la responsabilité. L'abus doit être connu et traité. L'impuissance ne doit pas être supprimée ou occultée comme excuse du manque d'énergie et de compétence. Le témoignage du Nouveau Testament sur le pouvoir, les abus et l'impuissance appelle à une concrétisation qui réorganise le pouvoir et la séparation des pouvoirs dans l'Église pour promouvoir l'annonce de l'Évangile.

D. Concrètement : Réorganisation du pouvoir et séparation des pouvoirs dans l'Église

En termes de pouvoir, de participation et de séparation des pouvoirs, l'Église catholique a besoin d'un renouveau qui crée les conditions pour renforcer le témoignage de foi en paroles et en actes. Ce renouveau peut utiliser les ressources d'une ecclésiologie qui s'appuie sur la puissance de l'Esprit Saint. Elle agit dans toute l'Église et bien au-delà ; elle demeure dans tous les baptisés. L'image chrétienne de l'homme, qui met l'accent sur la maturité, la responsabilité et l'égalité, sert d'orientation pour le cours de renouvellement. Par le baptême et la confirmation, tous les croyants forment l'Église ; tous ont de véritables droits et devoirs qui doivent être reconnus et promus par tous les autres membres de l'Église.

En préparation de la Voie synodale, aucun engagement ne peut encore être pris. Mais il est déjà possible et important d'ouvrir des horizons et de développer des questions pertinentes pour le renouveau de l'Église dans le domaine du pouvoir et de la séparation des pouvoirs. D'une part, on peut décrire des champs d'action dans lesquels des changements sont indiqués ; d'autre part, on peut donner des exemples dans lesquels, en ce qui concerne les exécutions ecclésiales de base, on peut indiquer clairement quels changements concrets peuvent servir au témoignage de l'Évangile de Dieu dans l'Église. Le cours du renouveau est basé sur les principes dérivés de l'ecclésiologie renouvelée par le Concile Vatican II. La Voie synodale elle-même doit alors prendre les éclaircissements et les décisions qui aideront l'Église catholique, dans la situation critique dans laquelle elle se trouve, à façonner la participation commune et la participation de tous les fidèles à la mission, aussi et surtout en vue des formes appropriées de séparation des pouvoirs dans l'exercice du pouvoir de l'Église catholique.

1. Principes

La compréhension et l'exercice du pouvoir, la participation et la séparation des pouvoirs sont des questions clés. Il serait beaucoup trop bref de réagir seulement aux symptômes de carence, comme si les changements nécessaires dans l'Église catholique étaient exclusivement des mesures d'urgence et non le résultat d'une nouvelle réflexion sur la vocation et la capacité de l'Église entière à proclamer l'Évangile.

La gestion future du pouvoir et de la violence dans notre Église a besoin à la fois d'une forme institutionnelle renouvelée, caractérisée par la participation et la séparation des pouvoirs, et d'un esprit renouvelé, qui saisisse dans l'institution la coexistence de tous les croyants et renforce leur foi. Dans le domaine du pouvoir et de la séparation des pouvoirs, il est important de distinguer les institutions, les fonctions et les compétences, les droits et les devoirs de tous les croyants de manière transparente les uns des autres et de les relier entre eux de manière différenciée. C'est un processus. Les clarifications juridiques nécessaires et possibles apparaîtront sur la Voie synodale.

Dans ce contexte, l'accès aux ministères ecclésiastiques doit également être clarifié, y compris l'accès au ministère ordonné. Sur la voie synodale, l'accès des prêtres mariés et des femmes à ces ministères, y compris le ministère ordonné, doit être ouvertement discuté. Les changements possibles ont besoin d'un dialogue ouvert et confiant pour être clarifiés, ils doivent être décidés et mis en œuvre dans l'unité avec l'Église entière.

Le fondement théologique d'un renouveau qui régleme le pouvoir et la séparation des pouvoirs pour garantir la participation et le partage de tous à la mission de l'Église consiste en l'égalité fondamentale de tous les membres de l'Église, sacramentellement scellée dans le baptême et la confirmation et exprimée dans le sacerdoce commun de tout croyant ; le sacerdoce particulier du ministère est attribué à cette mission de l'Église entière. L'application du principe de subsidiarité est cohérente dans la formation du ministère, parce qu'elle permet l'utilisation efficace des compétences présentes sur le terrain, et parce que de cette manière, les perspectives des personnes concernées sont prises en compte de manière adéquate dans les décisions à prendre. En raison de cet effet, la répartition des compétences entre l'Église locale et l'Église universelle et entre la paroisse et le diocèse devrait correspondre à ce principe de subsidiarité.

Dans l'Église catholique, il est clair que toute forme de pouvoir est liée à la mission d'annoncer le Royaume de Dieu, au message biblique et à la tradition vivante de l'Église. La décision quant à ce que cela signifie dans la situation concrète ne peut cependant être prise et décidée qu'en coopération. Des procédures claires sont nécessaires pour que, dans la recherche d'une actualisation sans cesse nouvelle du message chrétien, non seulement l'enseignement et la direction de l'Église soient appliqués de manière adéquate, mais aussi le sens de la foi du Peuple de Dieu et la compétence de la théologie, quand il est nécessaire d'ouvrir le témoignage des Écritures et de la Tradition et d'interpréter correctement les « signes des temps ». Il est nécessaire de discerner les esprits, qui est lui-même un charisme (1 Co 12, 10).

2. Domaines d'action

L'une des tâches fondamentales est de décrire de manière différenciée et constructive les différents ministères qui s'exercent dans l'Église et d'impliquer dans le peuple de Dieu tous ceux qui exercent le pouvoir dans l'Église, quelle que soit leur position, afin que la puissance soit partagée et les droits des fidèles renforcés.

Un premier domaine est celui de la différenciation et de la coopération des différents ministères dans l'Église, y compris dans l'exercice de direction, surtout dans les relations entre prêtres et laïcs, hommes et femmes.

La vision du passé était unilatéralement orientée vers le ministère des évêques et des prêtres. Déjà à travers la redécouverte du diaconat après le Concile Vatican II, le tableau a pris vie. Aujourd'hui, elle est beaucoup plus colorée que par le passé : les ministres pastoraux et de communauté assurent des services essentiels ; de plus en plus de femmes et d'hommes assument la responsabilité de la vie ecclésiale dans la liturgie, la catéchèse et la diaconie, sans exercer le « sacerdoce ministériel ». Tous les prêtres n'exercent pas aussi le ministère de

pasteur. A la lumière de l'Écriture Sainte, il est nécessaire, sur la base du concile Vatican II, de définir plus précisément les tâches, les droits et les devoirs des différents ministères de la pastorale ecclésiale, diaconale, liturgique, catéchétique et de gouvernement, afin qu'ils soient réglementés adéquatement entre eux et avec eux. La question des conditions d'admission aux ministères et offices ecclésiastiques sera examinée selon le critère de la justice de genre, fondé sur la théologie baptismale, de manière à ce que l'Église puisse mieux accomplir sa tâche d'annonce de l'Évangile.

Une tâche décisive n'est pas de lier le pouvoir de direction et de décision exclusivement à la consécration et de le séparer de la communion des fidèles (*communio fidelium*), mais de bien le situer dans l'Église dans son ensemble, qui est en tous ses membres le peuple sacerdotal de Dieu. Cela permet de comprendre plus précisément le ministère épiscopal, sacerdotal et diaconal comme il correspond à la mission de l'Église : comme service pour le bénéfice des fidèles et pour la prospérité de l'Église tout entière. La base théologique de la différenciation, de la coopération et de l'admission est le sacerdoce commun de tous les fidèles appelés par le baptême et la confirmation à participer activement à la construction de l'Église. La direction des communautés fait également partie de ces tâches.

La théologie et la pratique de la commission épiscopale des laïcs pour assumer des ministères pastoraux ne doivent pas être fondées sur des décisions solitaires et doivent éviter des dépendances unilatérales, comme cela correspond au sens fondamental du ministère épiscopal. D'une part, il est nécessaire de garantir la participation des personnes concernées à la sélection des personnes appropriées et, d'autre part, d'établir des formes de coopération responsable qui clarifient les rôles, structurent la réciprocité et créent la sécurité juridique. La diversité des défis pastoraux doit être respectée, de même que l'unité de l'Église, les fondements du droit canonique et les possibilités d'adaptation et d'actualisation.

L'une des conséquences est de décider dans la Voie synodale d'un cadre pour la différenciation et la coopération des différents ministères de l'Église, y compris l'épiscopat, dans lequel la participation des personnes concernées et les droits des personnes impliquées sont pris en compte de manière adéquate.

Un deuxième domaine est le renforcement des droits des fidèles dans les processus délibératifs et décisionnels de l'Église, y compris une meilleure intégration de tous ceux qui exercent le pouvoir dans l'Église dans la communauté des fidèles.

La vision du passé était unilatéralement orientée vers les droits des personnes consacrées ; l'unité de la direction, de la doctrine et du ministère sacramentel était comprise de manière monopolistique dans une image problématique de l'Église, sans que des processus suffisants de responsabilité et de contrôle, de participation et de séparation des pouvoirs aient été développés. Aujourd'hui, il est important de partager, de justifier et de contrôler le pouvoir, ainsi que de promouvoir et de rendre obligatoire la participation. C'est la seule façon d'exercer les nombreux dons de l'Esprit qui travaillent dans l'Église, tout en sauvegardant les droits des membres auxquels ils ont droit par leur baptême et leur confirmation.

Le ministère pastoral des évêques et des pasteurs est incontesté dans l'Église catholique. Sur cette base, face aux défis actuels, les options pour façonner le ministère de l'évêque doivent être exercées conjointement, avec la vocation de toute l'Église et les dons et tâches de tous les fidèles, de telle sorte que le témoignage de la Parole de Dieu soit rendu de façon crédible et convaincante. Le ministère pastoral n'établit pas l'absolutisme dans l'exercice de la direction ecclésiale. Elle exige plutôt une structuration différenciée qui comprend non seulement une consultation contraignante, mais aussi des compétences décisionnelles communes et partagées. Les règlements des diocèses allemands sont différents. Dans de nombreux diocèses, il existe

déjà un droit de participation à l'élaboration des stratégies pastorales, au personnel et au budget, et dans certains diocèses, il existe aussi un droit de décision. Ces approches doivent être élargies. Dans le sens d'un renouveau spirituel et pastoral de l'Église, il est nécessaire de s'orienter vers un modèle de responsabilité commune pour tous les baptisés. Un tel modèle peut tolérer des différences régionales pour des raisons pastorales, mais il a aussi besoin de fortes similitudes ; il exige une clarification juridique justifiée sur le plan théologique et favorisant la pastorale.

L'une des conséquences est de décider dans la Voie synodale, un ordre cadre dans lequel les droits et devoirs des fidèles, des fidèles laïcs et des ordonnés, sont clarifiés, pour les consultations et les décisions de l'Église catholique, depuis la nomination des évêques et des pasteurs jusqu'à la responsabilité des titulaires de charges et au contrôle et à la décision sur les questions financières, personnelles et pastorales stratégiques. La Voie synodale clarifiera les possibilités que le droit ecclésiastique offre déjà à l'heure actuelle et les changements qui nécessiteraient une nouvelle version juridique.

Le Forum "Pouvoir et séparation des pouvoirs" doit travailler en étroite collaboration avec les Forums "Mode de vie sacerdotal" et "Les femmes dans les ministères et offices religieux", dans les deux domaines d'action.

3. Exemples

Les exemples discutés par le groupe préparatoire ne sont pas représentatifs de tous les domaines essentiels de l'action de l'Église. Seules la direction et la proclamation sont choisies. Ces deux exemples ne sont pas examinés dans le présent document préparatoire de manière que les décisions soient préjudiciables, mais de manière à ce que les discussions puissent être ouvertes et les décisions préparées. Des mesures concrètes pour les différents niveaux de l'action de l'Église doivent être développées au cours de la Voie synodale. Les exemples donnés ci-dessous sont destinés à montrer les possibilités paradigmatiques dans lesquelles le processus synodal décide si elles seront perçues et avec quelles autres décisions elles peuvent être liées. Il faut en ajouter d'autres (p. ex. la liturgie).

Paradigme de la direction

Le but de la Voie synodale est de créer des positions de commandement participatif et de l'exercice du pouvoir et de les pratiquer de manière durable. Cela concerne en particulier les décisions relatives au personnel, la répartition financière et la définition des grandes orientations politiques et pastorales de l'Église.

Dans l'Église catholique, l'autorité sacramentelle et le pouvoir de direction ne sont pas automatiquement liés l'un à l'autre. Ils peuvent être différenciés et divisés en fonction des tâches respectives et en fonction des compétences. L'objectif est de renforcer le témoignage de l'Évangile et de promouvoir la coopération entre tous les baptisés et les confirmés que servent les personnes consacrées. Elle approfondit la communion de foi, est marquée par la perception commune de la mission ecclésiale et donc par la séparation des pouvoirs et la coopération entre tous les baptisés et confirmés que servent les personnes consacrées.

Le processus de séparation des pouvoirs en tant que contrôle du pouvoir a fait ses preuves dans les démocraties modernes. De même, des procédures efficaces dans une séparation claire des pouvoirs devraient également être introduites pour toutes les formes d'exercice du pouvoir par l'Église. Ils sont théologiquement justifiés parce qu'il existe un droit légitime de tous les membres du peuple de Dieu d'avoir leur mot à dire et de prendre des décisions. Cela signifie en particulier que la direction de l'Église, la législation et la juridiction ne sont pas entre les seules mains de l'évêque. La jurisprudence et le commandement ne doivent pas coïncider ou être interdépendants. Tout le peuple de Dieu doit être impliqué dans la législation. Une réforme

en profondeur du droit administratif de l'Église est nécessaire. Les représentants élus du peuple de l'Église participeront, par le biais de consultations et d'élections, à l'attribution des postes de direction ecclésiastique.

La charge d'évêque est indispensable et centrale pour la structure de l'église. C'est pourquoi le principe de l'Église ancienne s'applique aussi et surtout à la nomination des évêques : « Une décision qui concerne tout le monde, doit être prise par tous ». Lors des consultations et des élections, il convient que non seulement les clercs, mais aussi le peuple de Dieu tout entier, participent de manière qualifiée à une église locale.

Le ministère de l'évêque dans l'ordination et dans l'assignation à la direction a été clarifié dans l'Église catholique. La participation des personnes concernées aux décisions doit être développée. Pour tous les postes de direction, les processus de sélection devraient être introduits sous forme d'élections et de délibérations avec la participation de l'ensemble du peuple de Dieu, représenté de manière adéquate par les élus.

Tous les dirigeants doivent être contrôlés et responsables, tant devant des organes démocratiquement élus que devant un pouvoir judiciaire indépendant.

Dans l'Église, ceux qui paient des impôts devraient aussi décider de leur utilisation. La composition et le mandat des conseils fiscaux des églises et des conseils des fédérations du VVD doivent être réformés conformément à cette exigence.

Garantir la transparence et le contrôle permet de détecter et d'éviter les abus de pouvoir, le lobbying et la manipulation à tous les niveaux.

Il convient de vérifier si tous les postes de direction importants sont attribués de manière temporaire.

Un bureau de médiateur indépendant devrait être mis en place pour assurer la médiation des litiges en deçà du niveau de clarification juridique.

Paradigme de l'annonce

La mission centrale de l'Église est l'annonce de la Bonne Nouvelle. L'Esprit de Dieu parle à travers tous les baptisés. L'œuvre de Dieu se manifeste dans la corrélation entre la vérité de la Parole de Dieu, qui est valable depuis l'éternité, et la situation plus concrète et changeante dans laquelle elle doit être entendue, crue et transmise « aujourd'hui » (Luc 4, 18) comme la Parole de Dieu.

Pour que la participation de toutes les personnes baptisées et confirmées réussisse mieux que jusqu'à présent, des considérations ecclésiologiques justifiées sur les multiples ministères de la proclamation se trouvent en pagaille. D'une part, une offensive de qualification est nécessaire. Une très bonne formation liturgique, catéchétique et théologique est nécessaire pour que la tâche de la prédication soit accomplie avec compétence et motivation. L'éducation et les compétences existantes devraient également être perçues et prises au sérieux. D'autre part, nous avons besoin d'une définition différenciée de la relation entre les divers ministères pastoraux et ministères de notre Église, qui soit orientée vers la primauté de l'évangélisation.

La qualité de la proclamation n'est pas indépendante de l'organisation des services divins et des catéchèses. L'aménagement des espaces pastoraux ne doit pas être basé uniquement sur le nombre de prêtres, mais sur les besoins du Peuple de Dieu.

Dans le forum préparatoire, il est proposé d'inscrire une série de propositions pratiques à l'ordre du jour de la Voie synodale, en tenant compte de l'évolution des tâches pastorales :

- Le Synode proposera aussi la nomination de membres qualifiés, acceptés dans les paroisses, pour prêcher dans tous les cultes, y compris l’Eucharistie.
- L’assignation de membres qualifiés de l’église qui sont acceptés dans les congrégations comme dirigeants de culte avec la responsabilité personnelle d’une congrégation particulière.
- La mission des membres qualifiés de l’Église qui sont acceptés dans les communautés, sur la base de concepts pastoraux et d’une orientation charismatique pour la catéchèse, comme soutien de la vie [des communautés].
- L’objectif est de soutenir ceux qui sont engagés à temps plein, de conseiller les fidèles et d’accompagner les gens dans leur réussite et leur échec.

Toutes les décisions à prendre sont soumises aux critères de l’annonce de l’Évangile, du renforcement de l’unité de l’Église et ainsi que de reconnaître, éveiller et renforcer l’appel de ses membres.

E. Propositions de procédures : Marcher ensemble sur la voie synodale

La Voie synodale elle-même doit être une étape du changement à laquelle l’Église est appelée par Dieu.

Dans la crise actuelle de l’Église se trouve une occasion de renouveau - un moment constitutionnel où le peuple de Dieu, en raison de la pression existentielle du problème et de la reconnaissance du besoin de changement et de la possibilité de changement, assume sa responsabilité pour faire avancer un processus de réforme avec les évêques. Elle le fait dans l’espérance et la confiance qu’en ce renouveau elle sera remplie de l’Esprit Saint. Le « peuple pèlerin de Dieu en Allemagne » sait que cette confiance a été renforcée par la lettre reçue du Pape François en la fête de Pierre et Paul. Déjà le 20 août 2018, à l’occasion de l’abus mondial, le Pape François formulait dans un message à tout le Peuple de Dieu qu’il est impossible « d’imaginer une conversion de l’agir ecclésial sans la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu. Plus encore, chaque fois que nous avons tenté de supplanter, de faire taire, d’ignorer, de réduire le peuple de Dieu à de petites *élites*, nous avons construit des communautés, des projets, des choix théologiques, des spiritualités et des structures sans racine, sans mémoire, sans visage, sans corps et, en définitive, sans vie ».

En façonnant la Voie synodale elle-même, nous devons partir de la reconnaissance que le pouvoir doit être partagé et que son exercice doit être justifié. En ce sens, la Voie synodale devrait être organisée de manière à assurer la sécurité du processus en clarifiant à l’avance l’intention, les objectifs, le cadre du contenu et la portée des décisions, ainsi que le degré d’engagement des recommandations, votes ou décisions.

Il en résulte des pierres angulaires pour le statut procédural de la Voie synodale :

- L’égalité des droits pour les membres du Peuple de Dieu dans le cadre d’une assemblée synodale.

Le but du projet est de développer et de mettre en œuvre une forme délibérative de conseil et des méthodes de travail institutionnelles appropriées qui font appel à toutes les compétences disponibles dans le peuple de Dieu.

- Les formes plurielles de conseil qui se caractérisent par une culture de mots ouverts et critiques.

Pas de pouvoir de décision exclusif sous forme de droit de veto pour les évêques lors du vote final.

A la fin de la Voie synodale, il sera examiné et convenu de manière contraignante dans quelle mesure le résultat de la Voie synodale peut être ou sera finalement incorporé dans le droit canonique et la pratique de l'Église par le législateur de l'Église, afin que le contenu du renouvellement trouve une application obligatoire comme base de l'Église en Allemagne. Les propositions de réforme concernant l'Église universelle seront soumises au législateur de l'Église universelle en tant que propositions de l'Église catholique romaine allemande et seront introduites dans les délibérations ultérieures en tant que votes de l'Église catholique en Allemagne.

Forum "Pouvoir, participation et séparation des pouvoirs"

Liste des membres

1. Franz Xaver Bishop, Histoire de l'Église du Moyen Age et des Temps modernes, Université Ludwig-Maximilian de Munich (LMU), Munich
2. Dr. Christoph Braß, Vice-président du ZdK, Berlin
3. Heinz Bude, Sociologie, Université de Kassel, Kassel
4. Andrea Fischer, responsable de la consultation épiscopale sur les questions de violence sexuelle dans le diocèse de Hildesheim, Hanovre
5. Luisa Fischer, présidente du Conseil catholique du diocèse de Speyer, Mayence
6. Mgr Gebhard Fürst, évêque de Rottenburg-Stuttgart
7. Manfred Gerwing, dogmatique, Université catholique d'Eichstätt-Ingolstadt, Eichstätt
8. Mgr Gregor Maria Hanke, évêque d'Eichstätt
9. Gregor Maria Hoff, Théologie fondamentale, Université de Salzbourg
10. Julia Knop, dogmatique, Université d'Erfurt, Erfurt
11. Père Manfred Kollig SSSC, Vicaire Général, Berlin
12. Ulrike Kostka, directrice de la Caritas diocésaine, Berlin
13. Dr. Claudia Lücking-Michel, vice-présidente de la ZdK, AGEH e. V., Cologne
14. Alina Rafaela Oehler, journaliste, Memmingen/Allgäu
15. Mgr Franz-Josef Overbeck, évêque d'Essen
16. Thomas Söding, Exégèse, RUB, Bochum
17. Tine Stein, sciences politiques, Georg August Université de Göttingen
18. Mgr Karl-Heinz Wieseemann, évêque de Spire
19. Myriam Wijlens, droit canonique, Université d'Erfurt

La liste des participants est donnée selon l'ordre alphabétique, les évêques étant considérés à égalité avec les autres membres...